



**STAGE DE
PERFECTIONNEMENT
VOLLEY-BALL**

**>> Poussin(e) - Benjamin(e)
U11 / U13
né(e) entre 2006 & 2009**

STAGE 2 JOURS

25 ET 26 OCT. 2018

VITRÉ ■ COMPLEXE SPORTIF DES PROMENADES

Vitré Communauté propose un stage poussin(e) - benjamin(e) les jeudi 25 et vendredi 26 octobre 2018, au complexe sportif des Promenades à Vitré (Bd L. Giroux).



Horaires 9h30 - 16h30 (accueil assuré de 9h00 à 9h30).

Tarif 24 € (frais de location de salle et de repas. Chèque à libeller à l'ordre du service Sport-Jeunesse).

IMPORTANT

La licence-assurance pour l'année sportive 2018-2019 est obligatoire pour toute participation à un stage. Nous comptons sur vous !

**Bon stage
et à bientôt ...**

BULLETIN D'INSCRIPTION*
STAGE DE PERFECTIONNEMENT
VOLLEY-BALL - Poussin & Benjamin

À compléter avec soin et à retourner au plus tard le **12 octobre 2018** à :
Vitré Communauté - BP 20613 - 16 bis Bd des Rochers - 35506 Vitré cedex
E-mail : animationsportive@vitrecommunaute.org - Tél. : 02 99 74 52 61

Nom du jeune : Prénom :

Fille Garçon Date de naissance : ____ / ____ /

Adresse :

Téléphone Domicile : Portable :

E-mail :

Club :

**Nombre de places limité*

Tournez s.v.p.



AUTORISATION PARENTALE OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) M., Mme autorise mon fils, ma fille
(nom et prénom)

à participer au stage de perfectionnement volley (poussin, benjamin) organisé,
les 25 et 26 octobre 2018 à Vitré, à rentrer seul(e) au domicile et décharge la
direction du stage de toute responsabilité pour tout incident ou tout accident
du fait du mineur lui-même, et autorise le directeur ou le directeur-adjoint du
stage à faire pratiquer toute intervention chirurgicale d'urgence.

J'autorise Vitré Communauté à utiliser librement les photos/vidéos de mon
enfant qui seront prises dans le cadre de ces activités (sans demander ni
rémunération, ni droit d'utilisation). Les éventuels commentaires ou légendes
accompagnant la reproduction ou la représentation de photos/vidéos
ne devront pas porter atteinte à son image et/ou à sa réputation. Cette
autorisation est valable pour une durée de 5 ans.

À,
le 2018.

Signature des parents, précédée de la mention
«lu et approuvé».

